

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2012/02/28-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 février 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

DÉCIDE :

OBJET : Don de l'association « ARUM » à l'Université d'Aix-Marseille

Le conseil d'administration approuve le don de l'« Association pour la restructuration des Universités Marseillaises » (ARUM) d'un montant de 714,29 € à l'Université d'Aix-Marseille.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 28 février 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

